



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gynécologues

Question écrite n° 34523

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de la gynécologie médicale française. Depuis cinq ans, les moyens de la gynécologie diminuent. Seulement 20 internes sont nommés dans cette spécialisation, chaque année, alors qu'il en était initialement prévu 60 par an. Pire, en 2006, il n'y a eu que 4 nominations et aucune en 2007 et en 2008. La gynécologie médicale française, pourtant reconnue efficace, manque donc cruellement de praticiens. Cette discipline revêt une importance majeure pour la santé des femmes, tout particulièrement en matière de prévention et de dépistage précoce des cancers du sein ou du col de l'utérus ou de maladies sexuellement transmissibles. Elle s'avère indispensable, face à l'impossibilité des médecins généralistes de pouvoir tout assumer. De plus, bien intégrée dans un travail de réseaux avec les généralistes et les obstétriciens, elle assure une prise en charge médicale efficace et personnalisée des femmes. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures qu'elle envisage, afin d'améliorer cette situation et donc d'accroître le nombre d'internes en gynécologie médicale.

Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le numerus clausus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34523

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9485

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1137